




CHRISTIANE
KLAPISCH-ZUBER

Mariages à la florentine

Femmes et vie de famille
à Florence (xiv^e-xv^e siècle)

HAUTES ÉTUDES


EHSS
GALLIMARD
SEUIL

MARIAGES À LA FLORENTINE

Christiane Klapisch-Zuber

Mariages à la florentine

Femmes et vie de famille à Florence
(XIV^e-XV^e siècle)

HAUTES ÉTUDES

EHESS
GALLIMARD
SEUIL

« Hautes Études » est une collection des Éditions
de l'École des hautes études en sciences sociales,
qui en assurent le suivi éditorial,
des Éditions Gallimard et des Éditions du Seuil.

ISBN 978-2-02-146604-1

© SEUIL/GALLIMARD, OCTOBRE 2020

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Introduction

Dans les catalogues des bibliothèques italiennes, sous le titre « *Nozze* » (Noces) de deux familles, une floraison d'ouvrages datés de la fin du XIX^e siècle nous alerte sur le rôle social des spécialistes de l'histoire du mariage. Longtemps, les noces de l'aristocratie puis de la haute bourgeoisie furent l'occasion pour les rimailleurs amis ou apparentés de tirer leur lyre et de dédier un poème aux époux. Vers la fin du XIX^e siècle, toutefois, les noces de familles éminentes ouvrent plus souvent aux érudits de leur entourage la possibilité de publier un document en le leur dédiant, de leur offrir quelques réflexions philologiques, numismatiques, historiques et autres, de leur proposer une *novella* ou historiette édifiante. Dans le contexte historiographique d'un temps où la recherche s'interrogeait sur la « vie matérielle » ou la « vie quotidienne », les mariages d'antan étaient vus à travers la lorgnette de l'érudition et celle-ci, en retour, se trouvait magnifiée par sa proximité avec les bonnes familles. Un nouveau rite s'instaura, s'ajoutant aux rituels traditionnels, un rite au sein duquel les historiens contemporains des noces que leur écrit honorait tinrent leur rang, contribuant à la popularisation de leur discipline. N'étaient-ils que les thuriféraires des familles qui s'alliaient, ces universitaires et archivistes qui fouillaient dans leurs notes pour en extraire le document approprié ? Si quelques-uns de ces valeureux érudits se confinèrent en effet dans la généalogie de leurs hôtes, ils apparaissent surtout comme des laudateurs de l'institution du mariage dont il aurait été indécent qu'ils en critiquent en des lieux et des temps festifs les aspects déplaisants : mariages forcés, rapports de pouvoir et de domination genrée. Ce sont donc les documents décrivant sans réserve l'éclat des noces du

passé qui retinrent leur attention¹ ; ils firent en cela œuvre d'ethnologues – mais guère de folkloristes, car, à ma connaissance, les noces populaires les indifféraient.

À notre tour, nous, historiens et historiennes des relations intra- et extrafamiliales, des rapports entre les sexes et de la place des femmes dans la société où elles vivaient, que cherchons-nous aujourd'hui dans nos explorations du mariage à l'ancienne ? Il ne faut certes pas sous-estimer la fonction de celui-ci, sous prétexte qu'il s'agissait d'un mariage de convenance, négocié par les chefs de famille, face auxquels les filles « données » en mariage n'avaient guère leur mot à dire. Notre entreprise consiste plutôt à analyser combien la conclusion d'une alliance matrimoniale mettait en question, outre la vie intime des couples, les rapports entre les sexes, les hiérarchies internes du groupe familial et la répartition des tâches et de l'autorité. Elle conduit à s'interroger sur les décisions d'ordre multiple qui présidaient au mariage ou, plus largement, à l'alliance avec d'autres familles. Est-ce la dévotion qui pousse un père à envoyer une fille au couvent ? des supputations sur les chances de la marier ? une volonté d'écarter celles qui ne seront pas reproductrices dans sa lignée ? Du point de vue des filles, sont-elles comme leurs frères capables de refuser le destin qu'on leur assigne ? Et comment s'évaluent les apports financiers ou fonciers respectifs des parties s'accordant sur l'union de leurs enfants ? Quelle est leur destination à la dissolution du couple ? Pour percer les secrets des échanges matrimoniaux, on ne peut se contenter des comptages et des statistiques qui les dessinent à grands traits mais sont muets sur leurs motivations et les affects qui les suscitent ou les entourent. En revanche, on dispose en Italie d'un large éventail de sources relatives au mariage et à la vie de famille permettant de pénétrer au cœur du sanctuaire domestique.

Depuis longtemps, les archives notariales ont été solidement exploitées non seulement par les historiens du droit, mais aussi par ceux de la société. Le passage devant un notaire était pratique courante, jusque dans les couches les plus modestes de la population citadine², et ledit tabellion intervenait à tous les moments importants de la conclusion d'un mariage : il consignait les premières promesses, puis le serment solennel de s'allier prêté par les familles, il présidait à l'échange des consentements des futurs époux et enregistrait les transferts de biens occasionnés par leur union. C'est dire son importance pour le maintien de la paix dans la cité, qui reposait sur la bonne entente entre les familles, et bien sûr son

rôle dans la vie économique de celle-ci. Des travaux récents ont tiré profit de cette mine d'informations et mis en lumière la place qu'y occupaient les femmes.

Un autre type de sources, auquel j'ai beaucoup recouru, inclut les écrits domestiques, les livres de comptes et de *ricordanze* (notices dignes de mémoire), les livres « mémoriaux » et les généalogies commentées, tous rédigés par des membres des familles intéressées, et non par des secrétaires et des polygraphes appointés comme il en ira à partir du XVI^e siècle. Les familles les plus explorées ici appartiennent en grande majorité à l'élite politique et sociale de la ville de Florence, qui constitue un univers social singulier.

Car le contraste entre le rôle des femmes dans des villes comme Venise³ ou Gênes⁴, d'une part, et Florence⁵ de l'autre, fait ressortir les entraves qui sont posées à leurs engagements économiques dans cette dernière ville. Alors qu'à Venise, les femmes investissent assez librement les biens dont elles disposent dans des activités commerciales ou industrielles, c'est avec circonspection et sous le contrôle étroit de leurs époux qu'à Florence elles peuvent agir, sur le marché des propriétés foncières essentiellement, et leur liberté même de tester y est limitée par l'obligation du consentement du mari. Cette singularité florentine, historique, documentaire et historiographique, est également ce qui en fait un laboratoire exceptionnel pour penser la place des femmes au sein de la relation matrimoniale dans l'Europe de la Renaissance.

Florence, rappelons-le, est une cité-État qui se gouverne depuis la fin du XII^e siècle sans suzerain, hormis celui que de temps à autre elle se reconnaît, puis qu'elle rejette quand il devient encombrant. Ce fut le cas d'intermédiaires politiques, au XIV^e siècle, lorsque la ville fit allégeance au prince angevin Charles de Calabre (1325-1328), ou par la suite à un autre seigneur, Gautier de Brienne, duc d'Athènes (1342-1343), lui aussi apparenté aux Angevins qui régnaient sur Naples. Ces épisodes transitoires prenaient fin au moment où les grandes familles du *popolo grasso*, autrement dit de la haute bourgeoisie, parfois soutenues par les populaires appartenant aux classes dont les capacités politiques étaient moindres ou nulles, chassaient plus ou moins honteusement le représentant du pouvoir, tel le duc d'Athènes qui dut s'enfuir après une année de domination⁶. Car c'étaient elles, ces familles du *popolo grasso*, qui se considéraient encore au XIV^e siècle comme les tenantes légitimes de l'autorité. Quand, dans la troisième décennie du XV^e siècle, émergea la famille des Médicis qui allait subvertir les structures politiques traditionnelles

pour instaurer un véritable principat local, elles durent entrer dans sa clientèle pour continuer de participer au jeu politique, bref choisir entre l'exil et la soumission aux manipulations des institutions communales par les nouveaux « princes » de la ville. Dans ce contexte agité, ces familles de grands marchands et de financiers voyaient dans leurs alliances matrimoniales le lien qui pouvait assurer la cohésion de leur classe et la défense de leurs intérêts économiques et politiques. Les Médicis l'ont bien compris au xv^e siècle, à l'époque où, dans le but de consolider la paix sociale et politique, ils furent d'habiles entremetteurs de mariage entre celles des familles qui acceptaient leur hégémonie⁷.

Prolixes en écritures propres à garantir et à transmettre à leur descendance richesse et statut social, ces familles aimaient aussi à s'entourer d'images ou à en décorer les sanctuaires citadins, sans hésiter à se mettre elles-mêmes en scène dans la visite des Rois mages ou le mariage de la Vierge. Je me suis intéressée à ces représentations, picturales dans leur majorité, et à leur rôle dans la mise en évidence des fonctions du mariage. L'époque fourmille d'images en pays toscan et il est d'autant plus naturel de les considérer comme sources que certaines d'entre elles ont une corrélation criante, et fonctionnelle, avec les phases du processus nuptial puis de la vie conjugale. Loin de les tenir pour de simples illustrations reflétant les étapes marquantes de la vie commune d'un homme et d'une femme, je les ai prises en compte parce que leur iconographie s'efforçait d'offrir des leçons à celles et ceux qui allaient vivre avec elles. C'est à ce titre qu'elles font l'objet de nombreuses pages des chapitres suivants.

Car entendons-nous bien : ce livre ne prétend pas ajouter quelques réflexions aux discussions savantes et à l'immense bibliographie traitant de la théorie du mariage ou des conceptions qu'en avaient théologiens et juristes et des normes qu'ils établissaient pour le réguler. Le propos porte ici sur les temps et la pratique du mariage, sur sa place dans l'existence des hommes et des femmes et sur leur expérience de la vie conjugale, bref sur le vécu du mariage, clef de voûte du monde florentin d'un point de vue tant politique que socio-économique, mais aussi élément essentiel de la perception que les actrices et acteurs historiques de la Renaissance ont eue de leur propre vie.

En effet, à lire ce qu'écrivent les Florentins à la mort de leur épouse, on comprend que le mariage est au centre de la vie des femmes et qu'aux yeux de leurs maris, c'est cet événement qui mérite d'être

conservé dans la mémoire familiale. Leurs ébauches de biographies en forme d'éloges funèbres restent lapidaires mais le thème qui revient le plus souvent porte sur le nombre d'années que la femme passa au foyer de son époux⁸. Ainsi, Vincenzo Monaldi note : « le lundi 20 décembre 1350, veille de la Saint-Thomas, Madame Maria, mère de Guido et femme de feu Francesco di Rinuccio son père, quitta cette vie, ayant passé dans [sa] maison 46 ans et 24 jours, à savoir du 26 novembre 1304 au 20 décembre 1350⁹ » ; ou, autre exemple, Lapo di Giovanni Niccolini rapporte, en 1416 :

il plut à notre Seigneur Dieu de rappeler à lui l'âme bénie de Madame Bartolomea, notre mère, fille de feu Filippo del Rosso de' Bagnesi, épouse de feu notre père Giovanni di Lapo Niccolini. Ce qui survint un samedi à 10 heures de nuit le 26 décembre 1416, le jour venant, dimanche 27. Elle fut femme vertueuse, chérie et bonne, et arriva chez son mari en 1349, le 1^{er} octobre, de sorte qu'elle est restée dans notre maison 67 années, deux mois et 26 jours¹⁰.

Le compte précis, au jour près, du temps passé sous le toit du mari insiste sur la position d'une épouse en tant que visiteuse, voire intruse – certes acceptée et respectée, mais invitée dans une maison étrangère plutôt qu'intégrée sans réserve : c'est une passagère que le mariage a transportée d'une maison à une autre. L'époux ajoute parfois le nombre des enfants qu'elle lui a donnés et de ceux qui ont survécu à leur mère. Car à cet époux désolé, la femme laisse – ou peut-être lègue-t-elle – sa seule véritable richesse : les fruits de son ventre, que le veuf aura la charge d'élever et de mener à l'âge adulte. Lapo Niccolini écrit que sa femme Ermellina, « morte le 29 février 1399¹¹ (car cette année est bissextile) », lui a donné « sept enfants, cinq garçons et deux filles, dont elle [lui] a laissé à sa mort quatre garçons et deux filles, auxquels Dieu accorde Sa grâce, les fasse bons et leur donne longue et bonne vie [...] ¹² ». Andrea di Tommaso Minerbetti, demeuré « seul et inconsolé avec dix jeunes enfants », ajoute : « Plaise à Dieu Tout-Puissant de me donner la force et la grâce de faire Ses volontés et de quoi les nourrir ¹³. »

Ces textes, qui témoignent d'une minutie comptable tant sur les individus que sur les jours de vie commune (jusqu'au jour supplémentaire d'une année bissextile !) font du mariage le pivot autour duquel s'organisent non seulement l'alliance des hommes, mais aussi la vie des femmes. Il ne va pas sans célébrations ritualisées, et celles-ci sont bien différentes de celles qui accompagneront les

noces de l'époque moderne. Disons d'emblée que les pages les plus bavardes dédiées par les rédacteurs de « livres de famille » à leurs femmes ou à leurs filles du vivant de celles-ci relatent par le menu les étapes de leur mariage et des noces, mais en disent bien peu sur la manière dont ces femmes vivaient ce grand tournant de leur vie. Car tout ce que nous saurons jamais de la plupart d'entre elles passe par des plumes masculines. Si l'on excepte quelques correspondances de femmes des classes supérieures, les écritures proprement féminines sont rares – et d'autant plus précieuses¹⁴. Quand elles abordent le mariage, toutefois, c'est de celui de leurs filles qu'il s'agit plutôt que du leur.

Ce livre cherche à cerner la place que le mariage occupait dans la vie des hommes et des femmes de la Renaissance, avant que le concile de Trente vienne en réviser les règles, la liturgie et le sens pour les siècles ultérieurs. En tissant un fil biographique unique à l'aide d'une multitude d'éclats de vie empruntés aux archives du xv^e siècle, ces chapitres suivent les différentes phases de l'union, avant, pendant et après la célébration nuptiale qui en forme le pivot. Une première partie évoque les préliminaires du mariage : formes alternatives à l'état conjugal, décisions portant sur l'avenir des enfants et préparation des investissements liés à l'alliance matrimoniale. Après la cérémonie des noces, intermède alors largement civil, la vie de couple et les responsabilités de l'épouse envers son mari, ses enfants et la communauté environnante sont au centre de la deuxième partie. Enfin, dans une dernière partie sont discutés les charges qui incombent aux veuves quand l'union est interrompue par le décès du mari, et ce qu'elles laissent derrière elles, dans la mémoire de leurs proches ou par les biens dont ils héritent.

Les femmes sont donc ici successivement promises, jeunes mariées, épouses et mères, puis veuves. Elles sont aussi, sur leur lit de mort, testatrices de biens dont la jouissance, la gestion et la transmission leur ont toutefois été concédées avec bien des réticences. Car ceux qu'elles apportent en dot ou dont elles ont hérité, comme ceux qu'elles reçoivent dans la période de leurs noces, échappent en grande partie à leur contrôle durant leur vie de femmes mariées. Sans doute le mariage ne peut-il se faire sans dot, mais le rapport des femmes à leur « richesse » diffère profondément de celui qu'ont leurs époux avec cette même richesse féminine. À en croire les maris veufs qui, dans leur éloge funèbre, en disent peu sur la dot qu'elles leur ont jadis livrée, leur seule vraie richesse repose bien dans les enfants qu'elles ont portés et mis au monde. C'est l'une

des illustrations de l'écart au sein duquel s'inscrit cet ouvrage : interrogation, à partir de sources largement masculines, sur le mariage, forme essentielle de la relation entre hommes et femmes, il s'efforce néanmoins d'explorer le point de vue féminin et d'écrire l'histoire vécue d'une institution sociale.

PREMIÈRE PARTIE

Avant le mariage

Élevés pour marchander et négocier, placer et gérer leur argent et celui des autres, les Florentins vagabondent pour leurs affaires à travers l'Italie et l'Europe, mais ne se marient guère à l'étranger, car ils aspirent à fonder un foyer une fois rentrés dans leur patrie, et y engendrer de futurs citoyens. Pour autant, cela ne les condamne pas, durant leurs voyages, à une irréprochable chasteté. Ils trouvent un remède au célibat que l'expatriation leur impose dans le concubinage qui, en cette fin du Moyen Âge, peut se définir par l'absence de dot. En effet, la dot vient au premier rang des préoccupations des hommes en quête d'épouses ou des pères cherchant un mari à leur fille. Sa constitution exige d'un père de famille qu'il observe le « marché matrimonial » dans son milieu, l'offre en jeunes d'un sexe ou l'autre en âge de convoler, et qu'il suppute dès la naissance ou les premières années d'une fille si sa constitution physique vaut la peine d'économiser ou de placer une dot qui la rendra bonne à marier plus tard. Qu'en fera-t-il, sinon, pour préserver l'honneur de la famille ? Sauf à la mettre au couvent, le choix est limité : la vertu sexuelle des femmes doit s'enclorre derrière les murs d'une maison respectable ou ceux d'un monastère, il n'est guère d'alternative.

Mais pour en décider, le père doit d'abord penser aux prescriptions et aux restrictions qui règlent la sélection d'un conjoint. Lequel doit lui être proche dans l'espace topographique, mais éloigné dans celui de la parenté.

Prélude. La préférence endogamique de quartier

Dans leurs migrations, qui s'achèvent au retour dans la ville d'origine par un mariage en bonne et due forme, les hommes d'affaires expatriés qui repoussent jusqu'à ce moment la conclusion d'une alliance matrimoniale montrent bien l'une des raisons majeures de leur stratégie. Julius Kirshner l'a mise en évidence¹ : il était extrêmement difficile de rapatrier une dot acquise en terre étrangère parce que la ville de naissance de l'épouse considérait qu'elle s'appauvrirait en cédant un tel « matrimoine » à un *forestiere*, un étranger ; aussi les statuts communaux en limitaient-ils le montant exportable, voire en interdisaient farouchement la sortie, et celle de l'épouse avec lui. Kirshner a disséqué quelques-unes des solutions apportées par des cités italiennes et par des juristes comme Accursius, Bartolus et Baldus au problème des biens de la femme mariée dans un autre lieu que celui où elle était née. Dans sa *Glossa ordinaria* au *Corpus juris* de Justinien, et en contradiction avec celui-ci, Accursius faisait perdre à la femme mariée à l'étranger sa citoyenneté d'origine et lui déniait le maintien de ses attaches avec sa cité natale en ce qui regardait ses droits civils : pour lui, elle devenait citoyenne de la ville de son mari. Inversement, un époux marié ailleurs que chez lui conservait sa citoyenneté originelle tout en pouvant recevoir celle de l'endroit où il prenait femme. En conséquence, les statuts des communes d'Italie du Nord et du Centre appliquaient le principe que les étrangers ne pouvaient acquérir des biens fonciers dans leur juridiction, et qu'il fallait empêcher les dots féminines acquises dans leur enceinte et les patrimoines dont les femmes pourraient hériter de suivre l'épouse qui s'expatriait par son mariage et de se volatiliser ainsi entre les mains de maris étrangers. Le remède qu'ils préconisaient pénalisait donc les femmes, en leur faisant perdre les droits liés à leur citoyenneté d'origine ; l'autre procédé était d'encourager ces maris étrangers à s'installer dans la ville de leurs femmes, ce qui revenait à accepter un double standard selon lequel les hommes, à la différence de leurs femmes transplantées ailleurs, ne seraient pas déçus de la citoyenneté dans leur commune de naissance. N'étaient menacés que les époux qui, choisissant de ne pas résider dans la ville de leurs femmes, risquaient de voir celles-ci – et eux du même coup – perdre leurs droits locaux et ne pouvoir récupérer leur dot ou leurs héritages. Or, si Bartolo répondit plus

tard à ce problème en proposant que la femme mariée au-dehors conserve les droits garantis par les statuts de sa ville d'origine et puisse donc y passer contrat, autrement dit en recommandant un double statut pour la femme comme pour l'homme, Kirshner analyse un *consilium* de Baldo beaucoup moins généreux que les préconisations de Bartolo, et ce furent des solutions restreignant la mobilité et la citoyenneté résiduelle des femmes qui l'emportèrent généralement dans les droits statutaires citadins de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

Du côté de l'époux potentiel qui aurait été tenté de se battre pour épouser une *forestiera* et la faire venir dans sa commune natale, des raisons également puissantes militaient pour qu'il y renonçât. Le mariage était l'occasion de nouer ou de resserrer tant de liens économiques et politiques qu'un homme qui se réinstallait dans sa ville de naissance, en aspirant à y jouer son rôle de citoyen, hésitait par un mariage à l'étranger à s'interdire de conclure dans sa patrie l'alliance indispensable à son honneur – et aux honneurs municipaux. Au reste, la classe dirigeante florentine proclamait depuis le XIV^e siècle que la recherche d'une épouse devait se mener d'abord et surtout dans le cercle relativement étroit du quartier chargé de fonctions politiques et administratives, le *gonfalone*². On a certes montré que les alliances débordaient fréquemment les frontières de celui-ci et que, au XV^e siècle du moins, elles se concluaient plus souvent à l'échelle de la ville³; quoi qu'il en fût, le confinement dans l'enceinte citadine des unions propres à l'élite était remarquable. Diverses mesures avaient prohibé et frappé de lourdes amendes les alliances avec les lignages féodaux qui narguaient la Commune du haut de leurs châteaux de l'Apennin, aux confins du territoire florentin. Étaient surtout visés les puissants Ubaldini et les branches gibelines⁴ de lignages très ramifiés comme les comtes Guidi ou Alberti⁵. En 1409, ce furent les alliances avec des familles pisanes qui tombèrent sous le coup de ces sanctions⁶. En 1495 encore, on remit en vigueur l'interdiction de contracter quelque union que ce fût avec les familles seigneuriales de la périphérie du territoire⁷. Lorsqu'un riche *popolano* était en manque d'aristocratie, il devait s'adresser à ceux qui se piquaient *intra muros* d'antique noblesse et de courtoisie, à ces familles de « magnats » dont on savait bien du reste que beaucoup n'étaient pas plus « nobles » que les « populaires » de vieille souche citadine⁸.

Enfreindre sciemment les interdits communaux valait au téméraire une amende de 1 000 florins s'il n'avait pas auparavant sollicité

et obtenu des conseils de la Commune l'autorisation de contracter le mariage convoité ; mais faire dépendre une alliance longuement mûrie de l'avis de conseils versatiles ou hostiles comportait le risque d'un refus définitif. Sans doute l'exogame potentiel pouvait-il feindre l'ignorance des lois plutôt que de se soumettre préalablement au verdict des conseils. Avec une bonne dose d'hypocrisie, c'est ce que firent des citoyens comme Messire Guccio dei Nobili en 1388 et Messire Amerigo Cavalcanti en 1372⁹. Le pire danger d'une alliance exogame tenait cependant à ses conséquences locales : un mariage avec des gens du dehors faisait renoncer aux avantages politiques qu'apportait l'alliance avec des Florentins. À terme, l'exogame devait redouter l'aggravation de sa charge fiscale, l'effritement de ses réseaux d'affaires, la perte de ses propres positions politiques, bref la déchéance sociale. Le mariage qui était d'abord tenu de servir les intérêts des familles pour mieux servir leurs intérêts réciproques se devait donc d'être négocié entre Florentins.

L'endogamie géographique des meilleures familles de Florence perdure tout au long du xv^e siècle. Elle ne commence à se nuancer qu'au tournant du xvi^e, parallèlement d'ailleurs aux alliances de baptême qui marquent, dans les mêmes années, semblable aspiration des premières familles de la ville à acquérir des alliés spirituels plus distingués, recrutés hors de Florence¹⁰.

Les interdits de parenté

À l'inverse de ces prescriptions coutumières militant en faveur d'une endogamie de voisinage aux aspects incontestablement politiques, les chercheurs de conjoint faisaient face aux prohibitions très puissantes des alliances réputées incestueuses par l'Église. Les plus apparentes d'entre elles excédaient même ces dernières et étaient d'ordre que l'on pourrait dire homo-anthroponymique¹¹. Tous les porteurs d'un même nom collectif héréditaire se reconnaissaient comme parents membres d'un même lignage, jusqu'à des degrés de parenté très éloignés, à savoir le septième degré hérité des lois civiles du haut Moyen Âge et adopté par le droit canonique depuis le ix^e siècle, mais ramené au quatrième degré au début du xiii^e siècle. En deçà de ce barrage, il n'était pas question, à Florence, d'épouser un ou une homonyme ; ce nom collectif, du reste, était le principal indicateur permettant aux commissions qui œuvraient au recrutement du personnel politique d'écarter les postulants, au titre des

divieti, c'est-à-dire des interdits portant sur la coexistence ou la succession dans des fonctions identiques d'hommes qui étaient parents consanguins en ligne paternelle (et donc homonymes). Inutile d'ajouter que, dans ces conditions, le mariage avec la cousine parallèle était un événement exceptionnel et qu'il fallait des raisons très pressantes pour y consentir : ne pas laisser s'échapper, par exemple, un patrimoine entre les mains d'une fille qui, en l'absence d'héritiers mâles, aurait risqué de l'emporter par son mariage dans un autre lignage.

Sur les relations entre consanguins ou affins pesait donc la menace d'inceste s'ils se mariaient mais, outre les unions matrimoniales, la menace concernait aussi les simples relations charnelles. D'autres interdits tiraient leur raison à la fois du droit canonique, de croyances populaires sur les relations avec les morts et de diverses pratiques sociales. Au premier chef figurait la parenté spirituelle acquise au baptême entre parents « charnels » et parents « spirituels », autrement dit entre les parents biologiques et les parrains et marraines. Les Florentins demandaient généralement à des hommes de niveau social supérieur ou équivalent au leur de parrainer leurs garçons et leurs filles, mais ils s'adressaient à des femmes âgées, pauvres voire misérables, ou encore à celles qui avaient assisté la parturiente ou le nouveau-né pour en être marraine : ils évitaient ainsi d'envisager le mariage, sinon une attirance amoureuse passible de condamnation pour inceste spirituel, car ils ne pouvaient empêcher que leurs compères courtisent leur épouse, et c'est d'ailleurs le motif des deux nouvelles dites « siennoises » du *Décameron* de Boccace¹². La jeune mère tenait sa cour dans la chambre de ses relevailles où elle recevait les cadeaux coutumiers de ses compères ; de surcroît, les portes de la maison s'ouvraient aux compères pour y faire des visites amicales et leur commère était tenue de les accueillir comme des membres de la famille. Dans ses deux nouvelles, Boccace se moque de ces relations qui dégénéraient trop souvent en rapports prohibés, mais il raille en même temps les interdits et les croyances superstitieuses attachés aux pouvoirs du compérage¹³. Toujours est-il que, si le baptême apportait une occasion de nouer des relations sociales et politiques « utiles » du côté des hommes, on n'en escomptait rien du côté des femmes, sinon quelques soucis aux maris soupçonneux.

Le concubinage

En réponse aux contraintes juridiques limitant le transfert des dots, le concubinage dans une ville étrangère était une pratique couramment choisie par les négociants expatriés. Son caractère temporaire en est certainement la facette majeure, avec l'absence de dot. Le marchand florentin Paliano di Falco Paliani Falcucci est un bon exemple de ces comportements imposés par la nature même des échanges socio-économiques dans les sociétés urbaines de la fin du Moyen Âge.

Le mariage des expatriés

Paliano venait d'une famille du Mugello, la région au nord de Florence où, dans les environs de Borgo San Lorenzo, il avait des biens qu'il devait s'efforcer d'arrondir au cours de sa vie. Il ouvre en 1382 un livre qu'il envisage d'abord comme un livre de comptes mais qu'il enrichit, à l'instar de la plupart de ses contemporains, de beaucoup de *ricordi* (notices) sur sa vie privée¹. Associé à un Portinari et à un Ricci dans une compagnie florentine de banque et de commerce² qui a des succursales à Pérouse et à Rome, il est installé à Pérouse en 1382. Or, dès le folio 2 de son livre, il mentionne sa liaison avec une veuve de cette ville, Marcuccia di Federigo, à propos de la naissance de leur fils, Antonio, qu'elle met au monde le 12 octobre 1382 et qu'il fait baptiser en lui attribuant trois parrains, «tous de Florence». Antonio meurt à l'âge de 5 mois, mais Marcuccia lui donne en 1384 une fille, Antonia, et en 1388 un second fils, Bartolomeo, le seul de ces enfants qui

Michel Foucault
Subjectivité et Vérité
Cours au Collège de France 1980-1981
2014

Nathan Wachtel
Des archives aux terrains
Essais d'anthropologie historique
2014

Michel Foucault
Théories et Institutions pénales
Cours au Collège de France 1971-1972
2015

Edward P. Thompson
Les Usages de la coutume
Traditions et résistances populaires en Angleterre (XVII^e-XIX^e siècle)
2015

Dominique Julia
Le Voyage aux saints
Les pèlerinages dans l'Occident moderne (XV^e-XVIII^e siècle)
2016

Danny Trom
Persévérance du fait juif
Une théorie politique de la survie
2018

Michel Foucault
La Sexualité
Cours à l'université de Clermont-Ferrand 1964
suivi de
Le Discours de la sexualité
Cours à l'université de Vincennes 1969
2018

Antoine Lilti
L'Héritage des Lumières
Ambivalences de la modernité
2019